

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur vos inquiétudes concernant le projet du Gouvernement qui vise à limiter la vitesse à 80 km/h sur des routes à double sens sans séparateur central pour lutter contre l'insécurité routière et je vous en remercie.

Après une baisse continue de la mortalité routière depuis 1970, celle-ci a connu trois années consécutives de hausse de la mortalité routière : 3,4 % en 2014, 2,2% en 2015, 0,5% en 2016. L'année 2017 marque encore une stagnation.

La route reste la première cause de mort violente du pays : 9 morts et 65 blessés graves par jour en 2016. L'année 2017 confirme cette tendance, et nous devons, par conséquent, prendre des décisions pour limiter ce phénomène.

Pour diminuer la mortalité sur les routes, le Gouvernement reste totalement mobilisé, car il est de son devoir de se saisir pleinement du sujet et de prendre tous les mesures nécessaires pour qu'il y ait moins d'accidents sur les routes. Notre seul et unique objectif, c'est de sauver toujours plus de vies chaque année sur les routes.

Or, aujourd'hui, la vitesse reste la première cause des accidents mortels en France (31 %), suivie de l'alcool, puis des stupéfiants (19 % et 9%). Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière).

Par conséquent, la mesure souhaitée par le Gouvernement permettra de lutter efficacement contre l'insécurité routière et permettra, d'après les études, de sauver 350 à 400 vies par an.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Cédric ROUSSEL

Député des Alpes-Maritimes